

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 16 Jun 2011

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Document de référence définitif

Objet : Document de référence définitif - Régime 1

----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET
DES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX : LE JEU DES TROIS
FIGURES

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 945000U36D1

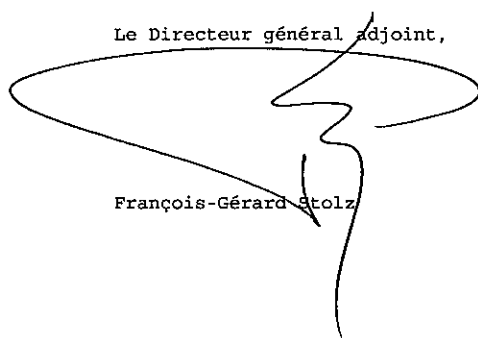
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique, approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 6 Juin 2011 .

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz



Arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Formation continuée des membres du personnel enseignant et des centres psycho-médico-sociaux : le jeu des trois figures » (code de référence 945000U36D1) classée au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 6 mai 2011 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

ARRETE :

Article 1^{er}. Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Formation continuée des membres du personnel enseignant et des centres psycho-médico-sociaux : le jeu des trois figures » (code de référence 945000U36D1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court.

Art. 2. La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2013.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2011.

Art. 4. La Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le - 6 JUIN 2011

**Pour le Gouvernement de la Communauté française,
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale**

Marie-Dominique SIMONET

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 06/06/2011

« Formation continuée des membres du
personnel enseignant et des centres
psycho-médico-sociaux : le jeu des trois
figures »

Date d'application : Sans objet
Date limite de certification : Sans objet

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 50 00 U36 D1	902	Formation continuée des membres du personnel enseignant et des centres psycho-médico-sociaux : le jeu des trois figures			NEANT			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL
ENSEIGNANT ET DES CENTRES PSYCHO-MEDICO-
SOCIAUX : LE JEU DES TROIS FIGURES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 94 50 00 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2011,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DES CENTRES PSYCHO-MEDICO- SOCIAUX : LE JEU DES TROIS FIGURES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux membres du personnel enseignant (en particulier aux instituteurs (trices) de 3^e maternelle) et aux agents des PMS ou PSE, cette unité de formation vise, par la mise en pratique d'un dispositif méthodologique et en référence à des supports théoriques relatifs à l'éducation aux images, à l'appropriation du langage oral et écrit et non verbal, à permettre aux participants de développer la pratique du jeu des trois figures comme outil de socialisation et de prévention de la violence et plus particulièrement des violences scolaires.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers de la lecture d'un document du niveau de l'enseignement supérieur ayant trait au secteur de l'enseignement :

- ◆ citer de façon ordonnée et logique les idées de base du document ;
- ◆ rédiger une synthèse structurée du document ;
- ◆ poser une réflexion critique personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Titre donnant accès à une fonction d'enseignant ou d'agent PMS

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale : le jeu des trois figures	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			24

4. PROGRAMME

Au travers notamment d'ancrages théoriques et méthodologiques (en particulier au départ de l'ouvrage de Serge Tisseron , « Le jeu des trois figures en classes maternelles »), de mises en situation, d'analyses de 50 séances d'animation menées dans le cadre sa pratique professionnelle ou de sa fonction d'enseignant,,

en restant dans sa position d'éducateur,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de mener avec des enfants ou des jeunes des séances de jeu de rôle de max 50 min en appliquant la méthodologie du jeu des trois figures :
 1. définition du cadre : théâtralisation et règles de fonctionnement (faire semblant, pas de passage à l'acte...),
 2. définition avec les enfants ou les jeunes d'un point de départ extérieur à leur vécu personnel : images vues à la télévision...,
 3. construction avec les enfants d'un scénario simple
 - ◆ impliquant idéalement un agresseur, une victime, un sauveur extérieur à la situation,
 - ◆ comportant des actions et des paroles construites par et avec les enfants ou les jeunes,
 4. implication des acteurs à tour de rôle dans les différents rôles (chaque scénario est joué autant de fois qu'il y a de rôles),
 5. participation au jeu de rôle volontaire,
 6. position extérieure de l'animateur qui n'émet aucun commentaire et ce tout au long de la démarche ;
- ◆ d'observer les réactions des enfants et jeunes ;
- ◆ de transmettre ses observations dans les limites de sa fonction.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- ◆ de gérer et de mener une animation du jeu des trois figures en respectant le protocole :
 1. Rappel du rituel général et des règles de fonctionnement,

2. Choix du thème issu d'images télévisées vues,
3. Détermination des actions,
4. Détermination des dialogues,
5. Rappel du rituel du jeu,
6. Jeu (présentation des acteurs et changement de rôle),
7. Félicitations ;

- ◆ de s'abstenir de tout commentaire ;
- ◆ d'observer les réactions des participants ;
- ◆ de rapporter ses observations dans les limites de sa fonction.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence des observations,
- ◆ la capacité à analyser des séances de jeux des trois figures avec les participants,
- ◆ la capacité à rester dans un rôle d'éducateur et à ne pas déborder dans des registres psychologisants.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert devra justifier d'une formation particulière et d'une expérience professionnelle au Jeu des trois figures.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.